

France Blues, en partenariat avec Toulouse Blues Society organise le 6ème Challenge Blues Français

Ce concours est doté de trois prix :

- l'accompagnement d'un groupe au 36ème International Blues Challenge à Memphis en janvier 2020 ;
- l'accompagnement d'un artiste solo/duo au 36ème International Blues Challenge à Memphis en janvier 2020 ;
- l'accompagnement d'un groupe ou d'un artiste solo/duo au 10ème European Blues Challenge à Amsterdam en avril 2020.

Pour pouvoir participer :

- les candidats doivent être adhérents de France Blues dans la catégorie « Membre Actif », et être à jour de leur cotisation 2019 (ou 2018 si l'adhésion est à échéance après le mois de janvier). En outre, et en cas de qualification, le candidat devra être à jour de sa cotisation au moment des différents Challenges auxquels il sera appelé à participer ;
- un membre au minimum de chaque groupe devra être sociétaire de la Sacem (condition nouvellement imposée par cette société civile pour les bénéficiaires de son aide à l'international) ;
- les groupes et artistes ayant représenté la France aux précédentes éditions des concours internationaux (IBC et EBC) ne sont pas éligibles pendant une période de 5 ans.

Toutefois, un artiste ayant précédemment participé en solo/duo pourra faire partie d'un groupe sélectionné dans la mesure où il n'en est pas le leader. De même, un membre d'un groupe précédemment sélectionné pourra se présenter en solo/duo ou faire partie d'un autre groupe. L'acceptation ou le refus de ces cas particuliers sera décidée par le bureau de France Blues en tenant compte des règlements internationaux de la Blues Foundation et de l'European Blues Union.

- la catégorie groupe est constituée de 3 musiciens et plus ; le concours financier de France Blues est toutefois limité à 5 musiciens pour ce qui concerne les transports et l'hébergement ;
- un candidat ne pourra s'inscrire que dans l'une des deux catégories « Solo/duo » ou « Groupe » ;

Candidature

- **La date limite de candidature est fixée au 31/12/2018 ;**
- les candidats devront envoyer pour cette date leur **bulletin de candidature (téléchargeable ici)** entièrement renseigné, et accompagné des informations demandées ;
- les candidatures seront soumises à un comité de présélection composé de professionnels. Ce comité de présélection désignera 6 finalistes avec un minimum de 2 finalistes dans chaque catégorie (groupe et solo/duo). La liste des finalistes sera dévoilée au plus tard le 14/01/2019.

La finale

- Elle se déroulera le **samedi 08 juin 2019 sur la Scène du Festival Guitare en Save** à Montaignut-sur-Save (31)

- la finale se déroulera devant un jury de professionnels composé de représentants de magazines, d'animateurs de radio, de programmeurs. La Sacem sera invitée à y participer. Ce jury désignera les formations retenues pour les trois prix.
- les finalistes se produiront 20 minutes chacun et bénéficieront d'un backline commun ; les batteurs seront autorisés à utiliser leurs propres cymbales et leur caisse claire ; les autres musiciens pourront disposer de leurs « effets » ;
- un changement de plateau de 10 minutes sera prévu entre chaque groupe, durant lequel il sera procédé à un rapide soundcheck ;
- la participation à la finale ne donnera pas lieu à rémunération des candidats qui seront cependant défrayés par un forfait transport et une prise en charge de l'hôtel, selon les conditions suivantes :
 - la prise en charge de l'hôtel sera possible pour une nuit uniquement et pour les seuls artistes des formations effectuant plus de 200 kms (à l'exclusion des managers ou autres accompagnateurs) ; l'hébergement se fera en chambres doubles (donc par exemple 3 chambres pour un groupe de 5) ;
 - le forfait transport sera de 300 € pour les groupes effectuant plus de 200 kilomètres depuis l'adresse sous laquelle le groupe a adhéré à France Blues, et de 150 € pour moins de 200 kilomètres ; pour les solos et duos, le forfait sera de 200 € pour les participants effectuant plus de 200 kilomètres depuis l'adresse sous laquelle ils ont adhéré à France Blues, et de 100 € pour moins de 200 kilomètres ;
- les finalistes s'engagent à communiquer sur leur participation aux Challenges en précisant explicitement que l'opportunité de cette participation leur a été permise par France Blues ;
- l'inscription sous-entend l'acceptation sans réserve des participants aux règles du concours et à celles de l'International Blues Challenge et de l'European Blues Challenge ;
- les groupes s'engagent bien entendu à se libérer s'ils sont choisis pour Memphis ou pour l'Europe ;
- pour ces concours, la prise en charge des frais de déplacement, voire des frais d'hôtellerie, est liée comme chaque année à l'obtention du financement nécessaire (subventions, mécénat, cotisations). Des précisions sont fournies aux conditions figurant sur le [bulletin de candidature \(téléchargeable ici\)](#)